



VILLE DE SION

## APPEL À PROJETS

La Ville de Sion aménage actuellement un lieu pour les musiques actuelles, comprenant une salle de concerts de 300 places et des locaux de répétitions. A cet effet, la Ville de Sion fait appel aux milieux associatifs pour la

# gestion d'un nouveau lieu dédié aux musiques actuelles

### Missions de l'association

L'exploitation du lieu à savoir la gestion administrative et financière, la gestion technique et la promotion de l'infrastructure par les actions suivantes :

#### - à titre principal :

1. l'accompagnement de groupes locaux émergents, l'aide à la création et l'accueil de groupes locaux, régionaux et nationaux
2. la découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles (sans exclusion de styles) à travers la programmation d'artistes valaisans, suisses et étrangers, dans un souci constant de mise en valeur de la scène locale et des nouvelles tendances artistiques
3. le développement d'un nouveau lieu avec et pour les jeunes

#### - à titre secondaire:

1. l'accueil d'autres manifestations (festivals, résidences, autres)
2. la collaboration avec les autres acteurs culturels sédunois dans un esprit de synergie et de dynamisation du réseau culturel et social

En partenariat conventionné avec la Ville, l'association aura pour mission de mettre en place une structure professionnelle (engagement des postes salariés notamment). L'ouverture du lieu est prévue pour 2013.

### Conditions de participation

Toute association constituée ou en voie de constitution peut répondre à cet appel à projets.

Les renseignements relatifs à ce concours, le descriptif du lieu et le cahier des charges peuvent être consultés au service des sports, de la jeunesse et des loisirs, Espace des Remparts 6, auprès de M. Blaise Crittin, chef de service, au tél. 027 324 12 61.

Les dossiers comprenant un projet de gestion artistique, administrative et financière du lieu sont à adresser à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 15 novembre 2011**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.